

## **Interpellation**

### **Augmentation des contributions au FSFP pour renforcer l'apprentissage et la formation professionnelle : à quand le Message du Gouvernement au Parlement ?**

Les mesures 6 et 8 du Plan Équilibre reposent sur une logique financière cohérente. L'objectif du Gouvernement était de mettre en place des mesures structurelles générant soit des recettes supplémentaires durables, soit des économies pérennes.

Concernant ces deux mesures, la stratégie retenue consistait à reporter de deux ans l'application de la RFFA (2024 et 2025), avant de renforcer, dès 2026, le Fonds pour le soutien aux formations professionnelles. L'idée était donc de privilégier d'abord des ajustements conjoncturels avant d'introduire des réformes structurelles, une approche soutenue par l'ensemble du Parlement.

Concrètement, avec la mesure 8, il s'agit d'instaurer une contribution accrue des entreprises au FSFP, tout en veillant à ne pas pénaliser celles qui forment des apprentis. Cette mesure, qui prévoit d'apporter des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 3 millions, est essentielle pour garantir un renforcement efficace de l'apprentissage.

L'enjeu est fondamental : assurer une formation de qualité et garantir une égalité de traitement entre entreprises formatrices et non-formatrices, ainsi qu'entre formations en école et en entreprise. C'est dans cet esprit, et dans l'intérêt des plus de 3'000 jeunes engagés chaque année dans une formation postobligatoire, que le Parlement a validé cette mesure dans le cadre du Plan Équilibre.

### **Dès lors, quand le Gouvernement soumettra-t-il au Parlement le Message nécessaire à sa mise en œuvre prévue en 2026 ?**

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Raphaël Ciochi